

## **Procès verbal de la séance du Conseil général de La Côte-aux-Fées du 25 octobre 2012 à 20h00 à la Maison de commune**

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 août 2012
3. Demande de crédit de fr. 265'000.- pour le renouvellement de la télégestion pour les réseaux d'eau de la Côte-aux-Fées et de SEMVER.  
Présentation par M. Citherlet de l'entreprise Rittmeyer SA.
4. Demande de crédit de fr. 43'000.- pour le projet d'ouvrage en vue du raccordement de l'ACRG et pour l'étude d'avant-projet pour l'assainissement des Bourquins.
5. Règlement général de commune: Modification de l'article 6.5 al. 1 relatif à la Commission du feu.
6. Divers.

Le Président du Conseil général M. Christian Lambelet ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres du Conseil communal et du Conseil général ainsi que M. Citherlet.

### **1. Appel**

10 conseillers généraux sont présents.

Sont excusées : Mme Laure Schlichtig ainsi que Mme Cosette Pétremand, membre du Conseil communal.

### **2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 août 2012**

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Demande de crédit de fr. 265'000.- pour le renouvellement de la télégestion pour les réseaux d'eau de la Côte-aux-Fées et de SEMVER**

L. Piaget salue M. Citherlet et lui donne la parole.

M. Citherlet nous présente l'entreprise Rittmeyer SA qui appartient au groupe Brugg et qui est pionnière en Suisse pour la télégestion des réseaux d'eau.

Pour répondre à la question relative à l'état de notre installation, le réservoir chez Nator est totalement obsolète et hors normes, les cartes électroniques du poste de commande ne sont plus fabriquées et en ce qui concerne l'acquisition des données, elles se font encore avec de petites plumes, matériel devenu totalement obsolète également.

Certains tableaux de commande devront être réalisés sur commande. Par rapport à l'offre de 2008, seuls les interfaces seront changés à la stap des Combes étant donné que cette installation ne devrait pas être conservée (voir projet ACRG).

Il nous précise que le fontainier sera tenu informé tout au long de la modernisation de l'installation, et qu'une journée de formation est comprise dans le prix ainsi que trois mois de suivi. Si, après ces trois mois le fontainier ne se débrouille pas, Rittmeyer proposera une formation plus approfondie.

La durée de vie de l'automatisation est de 10 à 15 ans, celle des vannes de 20 à 30 ans et celle de l'informatique de 6 à 8 ans. Le fontainier peut gérer les paramètres depuis chez lui par internet.

L'installation de la télégestion fonctionne en 24 volts, ce qui permet de l'approvisionner en électricité avec des batteries d'appoint en cas de coupure de courant. Le niveau de sécurité est important, la liaison est cryptée. Le fontainier aura tous les droits d'accès alors que le Conseil communal aura le droit de visualiser, tout comme le remplaçant du fontainier, qui lui aura aussi le droit de quittance les alarmes. Les données sont sauvegardées une fois par jour, sur le disque dur (stockage redondant chez Rittmeyer) et sur un support USB et c'est le fontainier qui décide s'il veut les imprimer. Le changement par rapport à aujourd'hui, c'est que le fontainier est plus réactif, il peut dépanner, changer les paramètres à n'importe quel moment et depuis n'importe où.

A la question de savoir si la station d'épuration pourrait être combinée avec ce système, M. Citherlet répond que cela se fait couramment et que les informations sont données pour chaque installation.

En ce qui concerne l'incidence de ces investissements sur le prix de l'eau, Laurent Piaget répond que la taxe de base compteur augmentera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 à fr. 150.- mais que le tarif de l'eau ne sera pas touché et restera à fr. 2.55/m<sup>3</sup>.

L. Piaget remercie M. Citherlet pour sa présentation.

N. Alber lit le rapport de la commission financière, et explique que la commune a demandé d'autres offres qui se sont avérées meilleurs marchés mais que l'entreprise Rittmeyer a une très bonne renommée et un excellent service après vente. De plus, la commune de VDT est partiellement équipée par Rittmeyer ce qui facilite les synergies et la collaboration sur les réseaux d'eaux. La commission financière recommande d'accepter cette demande de crédit.

L. Piaget rappelle que le crédit sera réparti proportionnellement aux travaux effectués sur les deux réseaux, soit La Côte-aux-Fées et Semver, comme le rapport du Conseil communal au Conseil général le précise.

L. Piaget lit l'arrêté relatif à cette demande de crédit.

Résultat du vote: 9 oui, 0 non, 0 abstention

La demande de crédit de fr. 265'000.- est acceptée à l'unanimité.

#### **4. Demande de crédit de fr. 43'000.- pour le projet d'ouvrage en vue du raccordement de l'ACRG et pour l'étude d'avant-projet pour l'assainissement des Bourquins**

La Commission financière accepte ce crédit à l'unanimité et propose au Conseil général de l'accepter.

L. Piaget lit l'arrêté relatif à cette demande de crédit.

Résultat du vote: 9 oui, 0 non, 0 abstention.

La demande de crédit de fr. 43'000.- est acceptée à l'unanimité.

#### **5. Règlement général de commune: Modification de l'article 6.5 al. 1 relatif à la Commission du feu**

Le Conseil communal propose de nommer 6 membres en plus du Président de la Commission du feu. Pour mémoire, ceux-ci ont déjà été nommés par le Conseil général lors de la séance de constitution des autorités pour la législature 2012-2016, et il s'agit uniquement de mettre à jour le règlement général de commune.

Cette commission sera composée de 7 membres au lieu de 5 afin, de faciliter les visites annuelles des bâtiments imposées par l'Etat.

Lecture de l'arrêté par L. Piaget.

Résultat du vote : 9 oui, 0 non, 0 abstention.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## 6. Divers

**Convocations** : S. Evard rappelle qu'il avait demandé un délai plus long entre la séance de la Commission financière et l'assemblée du Conseil général.

L. Piaget répond que le dossier télégestion étant déjà très avancé, le délai raccourci paraissait peu important.

A. Juvet n'est pas d'accord avec cette réponse. Quand le Conseil général demande un délai de réflexion, le Conseil communal le lui accorde.

L. Piaget répond que le Conseil communal en prend bonne note et qu'on prévoira un délai suffisamment long entre les deux séances pour faciliter les contacts entre les deux entités. Cela permettra également aux membres du Conseil général de poser leurs questions par écrit avant l'assemblée afin que le Conseil communal puisse se préparer à répondre.

**Structure d'accueil** : S. Evard demande ou en est le sondage sur les structures d'accueil. Adrian Prospero dit que 3 familles ont répondu au sondage. Cela concerne 4 enfants pour 2 demi-journées + quelques heures par semaine. En 2011, cela concernait 17 enfants. Il est clair que les besoins ont changé. Suite au référendum et aux hésitations, des familles ont quitté notre commune pour des questions de garde d'enfants.

L. Piaget précise que la commune a répondu aux familles en question. La situation sera réévaluée si nécessaire. La maman de jour suffit actuellement pour le peu d'enfants concernés. On ne sait pas toutefois si elle continuera encore longtemps son activité.

**Aménagement du quartier «boulangerie, hôtel, poste»**. S. Evard demande où en sont les réflexions à ce sujet. Le parcage désordonné des voitures pose problème pour la sécurité.

L. Piaget explique que le Conseil communal a mandaté une personne extérieure à la commune pour étudier une solution à ces problèmes qui rendra son rapport prochainement. Suivant les propositions et coûts, une réalisation en plusieurs étapes pourrait être envisagée.

Pour ce qui est de l'encombrement du trottoir dû aux voitures des ouvriers de l'usine Piaget, une solution provisoire a été trouvée. Un parc de 27 places a été aménagé devant l'entreprise Buchs. Ph. Juvet fait remarquer que les trottoirs devront être déneigés avant 5h00.

O. Marbacher répond que c'est évident et qu'il faut discuter avec M. Carrel, voyer-chef si nécessaire.

A. Juvet relève que les personnes qui vont à la poste ou au restaurant devraient faire un effort pour ne pas se parquer n'importe comment.

S. Evard propose d'instaurer un système de macarons pour les automobilistes qui résident au centre du village. Y réfléchir.

L. Piaget fait remarquer qu'en cas de manifestations, enterrement par exemple, la commune réserve des places aux abords de l'église et du restaurant. Toutes les propositions du bureau mandaté pour cette étude seront étudiées pour trouver la meilleure solution.

**Déneigement** : Ph. Debiève remarque que la place vers le restaurant est très glissante en hiver et demande s'il serait possible qu'elle soit entretenue de très bonne heure le matin.

O. Marbacher indique qu'un nouveau produit va être testé, mais pas les copeaux comme à la Chaux-de-Fonds car ceux-ci ne passent pas dans la machine. Ce produit reste actif durant 7-8 jours pour autant qu'il ne neige pas dessus. Si l'expérience est positive, cela devrait engendrer des économies.

**Proposition de créer une commission ou un groupe de travail** : St. Evard propose de créer une commission de 3-4 personnes pour épauler le Conseil communal et partager les tâches, dans les gros dossiers comme celui du réseau d'eau par exemple. Il pense qu'à plusieurs, de plus nombreuses solutions peuvent être trouvées et discutées.

O. Marbacher demande quel serait le pouvoir de décision de cette commission ? Aucun, c'est au Conseil communal de décider.

L. Piaget pense que cette proposition pourrait être intéressante, spécialement dans la phase finale des études. Le Conseil communal va y réfléchir.

**Nouvelle loi sur l'énergie** : Y. Salvi a participé à la séance d'information relative à cette nouvelle loi. Une commission ad hoc doit être constituée dans chaque commune, elle pourrait aussi être liée à la commission de l'urbanisme qui aurait ainsi un domaine supplémentaire de compétences, et pourrait devenir la commission de l'urbanisme et de l'énergie. Voir s'il est nécessaire de modifier le règlement général de commune dans ce sens.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les bâtiments neufs ou rénovés de façon importante devront correspondre à la norme Minergie P (ventilation, isolation 01) la barre est mise très haut ! Les communes doivent donner l'exemple !

**Visite du parc éolien du Mont-Crosin** : Ch. Lambelet donne quelques informations à ceux qui n'ont pas pu participer à cette visite. La remarque principale est que les éoliennes font très peu de bruit, celles de la nouvelle génération encore moins. L'aspect visuel (pâles dans le soleil) serait presque plus gênant.

La parole n'étant plus demandée, le président Ch. Lambelet lève la séance à 22h05.

Le secrétaire :

Fabien Pétremand

